



Cabinet d'Architectes en Systèmes d'Information

FORMATION S

BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de remplir ce document et de le faxer au (33) 1 58 56 10 01.
OCTO Technology FORMATIONS : 50, Avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris

FORMATION

Date :

Lieu : 50, Avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris

Titre de la formation :

Prix HT + TVA (taux en vigueur*)
Forfait repas HT + TVA (taux en vigueur*)

Prix TTC

Prix TTC

PRIX TOTAL TTC

PARTICIPANT

M. Mme Mlle

Prénom

Nom

Fonction

Email

Adresse d'envoi du courrier de convocation

ENTREPRISE

N° siret :

Responsable formation

M. Mme Mlle

Prénom

Nom

Personne responsable de la formation, si différente

M. Mme Mlle

Prénom

Nom

Raison sociale

Adresse

Téléphone

Fax

Effectifs établissement

N° identifiant TVA

FACTURATION

Etablissement à facturer, si différent

RÈGLEMENT

Ci-joint un chèque de
à l'ordre d'OCTO Technology

Le règlement sera effectué par un OPCA
(sauf frais de repas, voir conditions de participation au verso)

Paiement à réception de facture

CACHET DE L'ENTREPRISE

SIGNATURE



Cabinet d'Architectes en Systèmes d'Information

F O R M A T I O N S

CONDITIONS DE PARTICIPATION

OCTO Technology FORMATIONS
50, Avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris
Tél : (33) 1 58 56 10 00 Fax : (33) 1 58 56 10 01
info@octo.com - www.octo.com

TARIFS

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Tout stage ou cycle commencé est dû en entier. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels. Les repas sont facturés en sus. **Même en cas de paiement total ou partiel de la formation par un OPCA, les repas vous sont directement facturés. Il vous appartient, le cas échéant, de vous faire rembourser ces frais par votre OPCA.**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de OCTO Technology. Tout paiement intervenant postérieurement à ces conditions générales de vente et aux dates d'échéances figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard calculées à une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur. En cas de paiement effectué par un OPCA, il vous appartient d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA dont vous dépendez. En cas de prise en charge partielle par votre OPCA, la différence vous sera directement facturée.

Tant que les frais d'inscription n'ont pas été acquittés dans les conditions définies ci-dessus, nous nous réservons le droit de disposer librement des places retenues par le bénéficiaire.

Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, OCTO Technology se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue.

CAS D'EMPÊCHEMENT D'UN PARTICIPANT

Pour favoriser un bon apprentissage en formation, nous portons un soin particulier à la composition des groupes participants. Toute demande de report ou d'annulation a des répercussions sur le déroulement de la formation. Nous vous demandons de les limiter aux seuls cas de force majeure. Nous vous offrons la possibilité de remplacer à tout moment le participant empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

LES DOCUMENTS LÉGAUX

Pour chaque inscription, une convention de formation professionnelle continue établie selon les textes en vigueur est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner signé et revêtu du cachet de votre entreprise. La facture est adressée en deux exemplaires à l'issue de la formation ou de la première partie de la formation. L'attestation de participation est adressée après la formation. Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.